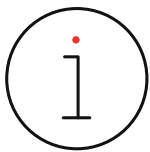




BRETAGNE ^{BE}
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION

**RÈGLES
D'UTILISATION
DES DONNÉES
PERSONNELLES**

Conformément à la Règlementation Applicable relative aux données personnelles (Loi informatique et libertés), la Personne Concernée bénéficie des droits suivants :



Information :

La Personne Concernée est informée de façon claire, transparente, compréhensible et aisément accessible sur la manière dont BDI traite ses Données Personnelles et sur ses droits, notamment grâce à la Politique.



Accès :

La Personne Concernée peut avoir communication d'une copie de ses Données Personnelles en contactant BDI aux coordonnées ci-dessous. BDI peut exiger le paiement de frais pour toute demande de copie supplémentaire.



Rectification :

La Personne Concernée peut demander à BDI de rectifier ses Données Personnelles si elles sont inexactes ou périmées ou de les compléter si elles sont incomplètes. BDI peut exiger un justificatif d'identité selon les modifications demandées.



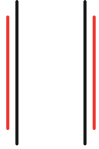
Opposition :

La Personne Concernée dispose d'un droit d'opposition au Traitement de Données Personnelles ayant pour finalité la réalisation des intérêts légitimes poursuivis par BDI, à moins qu'un motif impérieux ne prévale.



Effacement :

La Personne Concernée peut demander la suppression de ses Données Personnelles en contactant BDI aux coordonnées ci-dessous. Dans certains cas, BDI peut être contrainte de conserver les Données Personnelles pour des motifs légaux ou légitimes.



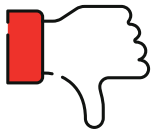
Limitation :

Dans certains cas, la Personne Concernée peut demander la suspension du Traitement de ses Données Personnelles.



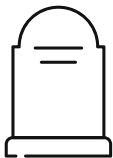
Portabilité :

La Personne Concernée peut demander à BDI de récupérer ses Données Personnelles afin d'en disposer. Cela s'applique uniquement aux Données Personnelles fournies **lorsque le Traitement est fondé sur le consentement ou sur un contrat** et qu'il est effectué à l'aide de procédés automatisés.



Retrait du consentement :

La Personne Concernée peut retirer son consentement à tout moment, lorsque **le Traitement de ses Données Personnelles est fondé sur le consentement**.



Directives post-mortem :

La Personne Concernée dispose également d'un droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données Personnelles post-mortem.



Réclamation :

La Personne Concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétente au sein de son pays (la CNIL pour la France) pour contester une décision prise par BDI au sujet de ses Données Personnelles. La Personne Concernée est invitée à contacter BDI aux coordonnées ci-dessous avant d'introduire toute réclamation.

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à la politique de gestion des données personnelles de BDI ou de contacter la personne chargée de la protection des données pour BDI : dpo@bdi.fr.